



Fédération Photographique de France

5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS

Tél. 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77

Courriel : fpf@federation-photo.fr - Internet : www.federation-photo.fr

Convention entre les Photographes et la FPF pour le prêt de leurs photos en Collections de Prestige.

Afin de renouveler régulièrement les Collections de Prestige de la Fédération Photographique de France,

L'Auteur : (NOM, Prénom, adresse)

accepte de prêterphotographies dont il reconnaît être l'auteur, pour une durée de trois (3) ans à partir de la saison de mise à disposition aux associations membres de la FPF, des Collections de Prestige de la FPF où figurent ses images.

À l'issue des ces trois saisons, qu'elles aient été empruntées ou non, les photographies lui seront renvoyées aux frais de la FPF. Ce prêt ne pourra faire l'objet d'une quelconque rétribution ou indemnisation pour immobilisation des photographies.

L'Auteur reconnaît que la valeur de ses photographies n'est pas supérieure au montant de la caution demandée à l'emprunteur, soit actuellement 150 € pour une collection complète de 30 photographies.

Les photographies fournies devront être, de préférence, montées sur contrecollés (maries-louises). Un document de présentation du travail et/ou de l'Auteur est souhaitable.

Au retour de ses photographies à son domicile, la présente convention avec l'Auteur prendra fin.

Les modalités de prêt des Collections de Prestige de la FPF, font l'objet d'un document spécifique disponible auprès de la FPF ou du responsable du département promotion des Auteurs, également en téléchargement sur le site de la FPF : www.federation-photo.fr

Fait à

le

Pour la FPF

L'Auteur